

SOPRA STERIA GROUP
Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2014
Mise à disposition des documents préparatoires

Paris, 25 novembre 2014 – Les actionnaires de la société Sopra Steria Group sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2014 à 11h00 à l'Hôtel Le Meurice, 228 rue de Rivoli, 75001 Paris.

L'avis préalable à l'Assemblée générale extraordinaire comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 14 novembre 2014 au BALO n°137 et l'avis de convocation au BALO du 28 novembre 2014.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la société Sopra Steria Group www.finance.sopra.com.

Contacts

Relations Investisseurs : Kathleen Clark Bracco +33 (0)1 40 67 29 61

investors@sopra.com

Relations Presse : Image 7 - Caroline Simon

+33 (0)1 53 70 74 65

caroline.simon@image7.fr
